RAPPORT en vue de soutenance de Mémoire de Master

**COHESION TEXTUELLE DANS LES DECISIONS JUDICIAIRES FRANÇAISES ET RUSSES.**

**MISE EN PERSPECTIVE TRADUCTOLOGIQUE**

réalisé par Mme **Anastasiia DVOINISHNIKOVA**

Saint-Pétersbourg, le 1er juin 2021

Dans son mémoire **Anastasiia DVOINISHNIKOVA** a étudié les connecteurs logiques figurant dans les décisions rendues par les institutions judiciaires en France et en Russie. L’objectif de cette analyse était de relever les connecteurs qui interviennent dans le langage judiciaire dans les deux cultures juridiques, de voir dans quelle mesure leur emploi dépend de l’instance judiciaire ayant produit le texte et de la partie de la décision et, enfin, d’en relever le nœud discursif (emplois fréquents, voire standardisés) et la périphérie (emplois occasionnels mais acceptables). L’étude a été réalisée dans une perspective traductologique – son résultat doit faciliter et améliorer la qualité du travail des traducteurs juridiques.

Le choix de cette problématique a été justifié par des motifs principalement pragmatiques. En effet, de plus en plus souvent les décisions judiciaires font objet de traduction. La traduction juridique demande aux traducteurs des compétences très particulières car, en plus des difficultés inhérentes à toute traduction professionnelle – de nature principalement terminologique, - le langage juridique, et surtout judiciaire, présente tout un nombre de contraintes formelles et stylistiques à respecter, dont l’emploi des connecteurs. Le fonctionnement de ces unités dans ce type de discours ne semblait point être libre et une étude visant à répertorier les connecteurs pouvant figurer dans ce discours et en relever les contraintes d’emploi s’imposait.

Mme Anastasiia DVOINISHNIKOVA a ainsi réalisé la première recherche consacrée à cet aspect dans la paire linguistique français / russe. L’importance théorique et pratique de ce travail est indiscutable.

Dans la première partie de son mémoire Mme Anastasiia DVOINISHNIKOVA a présenté l’ensemble des éléments juridiques et linguistiques pertinents pour son analyse et justifiant les principes de constitution et d’organisation de son corpus. Elle y compare notamment deux systèmes juridiques (russe et français) pour voir quelles implications leur proximité/ différence peut avoir sur le langage judiciaire, elle y analyse la structure des décisions de justice des trois instances et propose un aperçu des principales particularités discursives propres à ce langage. Dans les paragraphes consacrés à la cohésion textuelle elle présente les fondements méthodologiques de son analyse.

Dans le deuxième chapitre, Mme Anastasiia DVOINISHNIKOVA examine scrupuleusement le fonctionnement des connecteurs logiques (adverbes, conjonctions et certaines prépositions) dans les décisions judiciaires russes et françaises. Cet examen est organisé autour de trois critères : nature du lien logique exprimé par le connecteur (conséquence, addition, opposition et cause), instance judiciaire et partie de la décision.

Le résultat de l’analyse est présenté, à part les conclusions formuées à la fin de chaque partie et à la fin du travail, sous forme de tableaux récapitulatifs qui illustrent les contraintes relevées par la chercheuse quant à l’emploi des connecteurs logiques dans les décisions judiciaires. Ces tableaux constituent un important instrument de comparaison typologique à l’usage des traducteurs et peuvent être également utilisés dans les technologies CAT.

Lors de la réalisation de ce travail de recherche Mme Anastasiia DVOINISHNIKOVA a fait preuve d’un grand sérieux scientifique, d’une vraie volonté de mener son projet à bien, de l’indépendance, d’une grande aisance rédactionnelle et d’une excellente maîtrise de la langue française. Son savoir de synthétiser les documents de portée théorique et la finesse de son analyse du corpus sont preuve de ses compétences en droit et en analyse discursive.

Je considère que Mme Anastasiia DVOINISHNIKOVA a atteint les objectifs annoncés et que son mémoire peut être admis à la soutenance.

Maria FIRSOVA

Docteur ès Lettres, chargée de cours

à l’Université d’Etat de Saint-Pétersbourg